



## Comité syndical du 15 juin 2020

### DELIBERATION N° 20-011

#### Objet : Actualisation du montant de l'adhésion à l'AVICCA.

Le quinze juin deux mille vingt à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :	<b>Sont présents :</b>	
5 JUIN 2020	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
22 JUIN 2020	M. Eric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
Acte rendu exécutoire :	<b>Sont excusés et suppléés :</b>	
22 JUIN 2020	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France a été suppléé par Mme Christiane AKNOUCHE
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. Marcel BOYER
Publication ou notification :	<b>Ont donné pouvoir :</b>	
22 JUIN 2020	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis a donné pouvoir à Mme Djida TECHTACH
Secrétaire de séance :	<b>Sont absents :</b>	
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	M. Pierre-Édouard EON	

**Le Comité syndical,**

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu la délibération 16-014 du 24 mars 2016 relative à l'adhésion du Syndicat à l'AVICCA,  
Vu le rapport n°20-011,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**RAPPELLE** que le Syndicat Mixte Val d'Oise Numérique est adhérent à l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel (AVICCA) ;

**DECIDE** de verser à l'AVICCA une cotisation annuelle ne pouvant dépasser 6 500 € ;

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget du Syndicat mixte ;

**DONNE** pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**Le Président**

**Monsieur Pierre-Édouard EON**



Syndicat Mixte Ouvert  
Val d'Oise Numérique